Domiciliation Européenne : utilisation des formulaires de mandat papier et pdf



Pour l'introduction des demandes de domiciliation, nous vous proposons, outre le formulaire en ligne disponible via Gensite et les applications produit, également un formulaire papier ou pdf.
Comment l'utiliser ? Vous trouverez ci-dessous les démarches à suivre.

OÙ TROUVER LE FORMULAIRE PAPIER ET PDF ?

Le formulaire pdf de demande de mandat est téléchargeable sur Gensite > Page Products > Vie > Formulaires Vie Particuliers > Propositions d'assurance ou sur Gensite > page Products > non-Vie > Propositions.

Le formulaire papier se retrouve dans les propositions Vie papier.

COMMENT L'UTILISER ?

Faites compléter et signer le formulaire par votre client. Ensuite, pour nous le renvoyer, vous avez 2 options possibles :

1. **Vous nous soumettez la demande de votre client via le formulaire en ligne** (disponible via Gensite > Services en ligne > Mandat de Domiciliation) en réintroduisant les données de votre client dans le formulaire en ligne. Vous pouvez donc:
   - Soit encoder toutes les données du client et signer le formulaire par votre propre e-ID.
   - Soit encoder toutes les données du client, imprimer le document, le signer vous-même manuellement et renvoyer le document par mail ou par la poste à l'adresse indiquée sur le formulaire.

   Dans les 2 cas, vous **avez l'obligation de conserver le mandat original** signé par le client en **guise de preuve. Veillez bien à utiliser UNIQUEMENT le formulaire qui se trouve sur Gensite ou dans les propositions Vie**, car celui-ci contient une mention qui vous autorise à signer et à renvoyer vous-même la demande de mandat à la place du client.

   Cette procédure est la plus rapide et vous garantit un délai de traitement de maximum **5 jours ouvrables**. En effet, l'utilisation du formulaire en ligne prévoit l'ajout d'un code barre sur le formulaire, ce qui permettra une gestion automatique et donc plus rapide de votre demande.

2. **Vous envoyez la demande de votre client directement par courrier ou par e-mail** à l'adresse mentionnée sur le formulaire après l'avoir scannée. Cette procédure bénéficiera d'un traitement de maximum 3 semaines. Pourquoi le délai de traitement est-il plus long que la démarche précédente ? Le formulaire n'ayant pas été soumis par la plateforme en ligne, il ne présentera pas de code barre, ce qui implique un traitement manuel, et, dès lors, plus long que la première démarche.

PRIVILÉGIEZ LE FORMULAIRE EN LIGNE POUR VOS DEMANDES DE DOMICILIATION !

L'utilisation du formulaire en ligne vous garantit une clôture des demandes de domiciliation en maximum 5 jours ouvrables !

Le formulaire de mandat en ligne est disponible via Gensite > Services en ligne > Mandat de domiciliation ou au départ des applications produit.



Comment l'utiliser ? Consultez notre manuel d'utilisation via **ce lien**.

Generali Belgium SA | Avenue Louise 149 | 1050 Bruxelles
T 02/ 403 87 00 | F 02/ 403 88 99 | generali_belgium@generali.be | **www.generali.be**
Entreprise d'assurances agréée sous le code n° 0145

Ed. responsable : GENERALI BELGIUM SA - Avenue Louise, 149 - 1050 Bruxelles 05/2014

GEN_438A_GENS_COMMSEPAFR_ALL_SUP001_ED0514